

Image not found or type unknown



Remboursement école privée

Par **tacha74**, le **13/12/2011** à **12:53**

Bonjour,
L'école privée de mes enfants a été fermée 2 semaines car la chaudière a eu une fuite de gaz, acte malveillant à ce qu'il paraît, l'enquête est en cours ... J'ai demandé le remboursement de 2 semaines sur ma cotisation mensuelle qui m'a été refusée pour motif que leur responsabilité n'était pas engagée. Est-ce légal ou puis-je exiger ce remboursement ?
Merci pour vos réponses.